

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19

47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°24</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>à partir de la délibération n°20</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD (<i>à partir de la délibération n°25</i>)
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIER	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Eau et assainissement – Plan d’actions pour la réduction des pertes en eau 2025-2028 - Approbation

Rapporteur : M. le Président

Les compétences Eau et Assainissement sont exercées par la Communauté d’Agglomération Arlysère depuis le 1^{er} janvier 2018 et la Communauté d’Agglomération souhaite poursuivre sa démarche d’amélioration du rendement de son réseau d’eau potable démarré en 2022.

L'article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi modifié par la loi « Grenelle 2 », prévoit que les collectivités compétentes en matière de distribution d'eau potable doivent établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret.

Ces seuils, dits « objectifs de performance », sont fixés selon les caractéristiques du service et de la ressource par l'article D.213-48-14-1 du Code de l'Environnement, créé par le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d’un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l’eau et de l’assainissement et d’un plan d’actions pour la réduction des pertes d’eau du réseau de distribution d’eau potable.

Pour inciter les services de l’eau au respect de leurs obligations, les Agences de l’Eau ont créé une redevance spécifique, portant sur la performance des réseaux d’eau potable des collectivités organisatrices des services d’eau potable. Cette nouvelle redevance, basée sur différents critères de performance, correspond à une contre-valeur, fixée par la collectivité et répercutée auprès des abonnés.

Sur le territoire de l’Agglomération, nombre d’actions ont d’ores et déjà été menées pour améliorer la connaissance des réseaux et les rendements des réseaux.

Le plan d’action ainsi établi comporte trois types d’actions portant notamment sur :

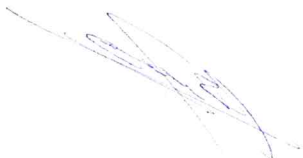
1. La synthèse des connaissances :
Connaître le patrimoine, le fonctionnement du réseau, élaborer le Schéma Directeur, développer les outils d’aide à la décision.
2. La mise en place des actions de meilleure comptabilisation des volumes :
Identifier et caractériser les secteurs les plus fuyards, identifier et équiper tous les points d’eau sans compteur, renforcer la chasse aux vols d’eau.
3. La mise en place des actions de réduction des pertes en eau :
Campagne de recherche de fuites, gestion des pressions, réparation de réseaux, renouvellement de réseaux

Le plan d'actions 2025-2028 sera mis en œuvre sur une période de 3 ans et demi, et actualisé chaque année pour prendre en compte des effets des actions menées à court, moyen et long terme. Il est présenté en détail en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le plan d'actions de réduction des pertes en eau 2025-2028 joint en annexe, définissant les programmes à mettre en œuvre pour améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable du territoire ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à lancer toutes les procédures légales (demandes de subventions, marchés, conventions), et à constituer le budget pour les réaliser et à signer tout acte afférent à ce dossier ;***
- ***dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe de l'eau potable, avec un calendrier prévisionnel d'exécution qui s'étalera de 2025 à 2028.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

